

Conseil communautaire

Séance du 29 Juillet 2020

Procès verbal

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérard VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Jean FRADIN (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan).

Monsieur le Président accueille les conseillers communautaires dans la salle des fêtes de PAULHAN, et aborde l'ordre du jour après un mot de bienvenue de Monsieur VALERO, Maire de la commune.

01. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020

Aucune observation n'étant soulevée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02. Compte administratif 2019 – Budget général

En introduction à ce point, Monsieur le Président propose que chacun des comptes administratifs soit présenté avant un vote sur chacun d'eux, en fin d'exposé.

Monsieur BARDEAU présente le compte administratif 2019 du Budget général, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	2 011 322,03	70	Produits des services	4 801 913,49
012	Charges de personnel	8 965 181,38	73	Impôts et taxes	15 329 030,00
014	Atténuations de produits	2 990 555,13	74	Dotations, subventions et participations	1 419 070,46
65	Autres charges de gestion courante	6 177 188,23	75	Autres produits de gestion courante	106 261,02
66	Charges financières	99 287,38	013	Atténuations de charges	78 049,70
67	Charges exceptionnelles	11 675,09	76	Produits financiers	2 720,00
042	Opérations d'ordre entre section	819 098,94	77	Produits exceptionnels	13 643,73
			78	Reprise sur amort. et provisions	278,16
			042	Opérations d'ordre entre section	42 062,30
			002	Résultat antérieur reporté	2 084 640,24
Total Dépenses Fonctionnement		21 074 308,18	Total Recettes Fonctionnement		23 877 669,10
Excédent 2019					2 803 360,92

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
001	Résultat antérieur reporté	631 911,45	10	Dotations, fonds divers et réserves	986 029,05
Op.	Total dépenses d'opérations	1 439 657,81	040	Opérations d'ordre entre section	819 098,94
16	Emprunts et dettes assimilées	451 511,35	13	Subventions d'investissement	133 925,14
204	Subventions d'équipement versées	19 700,00			
27	Autres immobilisations financières	25 991,46			
040	Opérations d'ordre entre section	42 062,30			
Total Dépenses Investissement		2 610 834,37	Total Recettes Investissement		1 939 053,13
Déficit 2019		671 781,24			

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2019 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
Op.	Total dépenses d'opération	208 691,62	13	Subventions d'investissement	168 238,31
Total RAR 2019 – dépenses		208 691,62	Total RAR 2019 – recettes		168 238,31
Différence					-40 453,31

Désignation opération	CA 2019	RAR 2019
98 - Renouvellement prêt matériel	1 257,12	
101 – Acquisition véhicule	273 309,79	1 713,90
111 - Acquisition matériel informatique	102 383,37	122 774,79
117 - Travaux rénovation bâtiments	93 173,08	5 130,00
118 - Tri sélectif	48 985,32	10 986,64
138 - Plan gestion Salagou et Mourèze	83,46	1 618,79
144 - Construction Bâtiment CLSH	96 029,29	
153 - Achats de mobiliers-accessoires	74 936,83	8 074,40
154 - Acquisition matériel outillage	16 806,45	
156 - Subventions communales	148 331,83	
161 - Gare Clermont	65 309,66	
162 - Entretien et restauration des cours d'eau	302 482,56	42 210,00
163 - Les Tanes Basses	109 740,99	2 336,40
164 - La Barthe	16 900,26	
167 - APN	26 889,40	10 542,48
168 - Espace intercommunal du Salagou	63 038,40	3 304,22
169 - PIG	0,00	
TOTAL	1 439 657,81	208 691,62

Monsieur BARDEAU précise que le taux de réalisation des opérations d'équipement est de 88,61% (contre 84,90% en 2018), restes à réaliser compris.

Monsieur REVEL attire l'attention des conseillers sur l'opération 162 relative à l'entretien des cours d'eau, sujet qui amènera le Conseil communautaire à statuer sur le produit de la taxe GEMAPI, dans le cadre du prochain budget.

Monsieur REVEL indique également que l'opération 169, à savoir le programme d'intérêt général départemental sur l'habitat connaît un fort engouement, qui nécessitera très certainement une rallonge de crédits pour poursuivre cette action jusqu'à son terme, fin 2021.

03. Compte administratif 2019 – Budget annexe du Centre aquatique intercommunal

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe du Centre aquatique intercommunal, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	459 460,64	013	Atténuations de charges	1 769,06
012	Charges de personnel	546 467,23	70	Produits des services	371 184,22
042	Opérations d'ordre entre section	56 172,78	74	Dotations, subventions et participations	408,89
65	Autres charges gestion courante	400,00	75	Autres produits de gestion courante	1 255 918,84
66	Charges financières	190 964,75	77	Produits exceptionnels	11 064,12
67	Charges exceptionnelles	2 501,23			
68	Dotations aux provisions	73,00			
Total Dépenses Fonctionnement		1 256 039,63	Total Recettes Fonctionnement		1 640 345,13
Excédent 2019					384 305,50

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op.10	Opération d'investissement	152 706,82	10	Dotations, fonds divers et réserves	337 179,72
16	Emprunts et dettes assimilées	322 341,42	040	Opérations d'ordre entre section	56 172,78
001	Résultat antérieur reporté	298 488,93			
Total Dépenses Investissement		773 537,17	Total Recettes Investissement		393 352,50
Déficit 2019					380 184,67

Monsieur REVEL rappelle au Conseil communautaire que le centre aquatique approche les dix ans d'exploitation. Il souhaite qu'une réflexion soit engagée sur l'avenir de cet équipement, en terme de gestion et d'offre aux usagers. Le cahier des charges d'un projet d'étude est actuellement en cours de préparation, afin de dresser un état des lieux organisationnel et financier, et d'établir des orientations et des perspectives qui seront portées devant l'assemblée communautaire.

04. Compte administratif 2019 – Budget annexe de l'Office de tourisme du Clermontais

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe de l'Office de tourisme du Clermontais, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	81 198,30	013	Atténuations de charges	185,88
012	Charges de personnel	299 039,53	002	Excédent antérieur reporté	177,32
014	Atténuations de produits	5 681,64	70	Produits des services	19 984,73
042	Opérations d'ordre entre section	12 414,05	73	Impôts et taxes	91 513,96
65	Autres charges de gestion courante	13 192,58	75	Autres produits de gestion courante	329 646,63
67	Charges exceptionnelles	568,00	77	Produits exceptionnels	0,59
			78	Reprise sur amort. et provisions	280,00
Total Dépenses Fonctionnement		412 094,10	Total Recettes Fonctionnement		441 789,11
Excédent 2019					29 695,01

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op. 10	Opération d'investissement	24 000,95	10	Dotations Fonds divers	15 769,75
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	11 250,58	040	Opérations d'ordre entre section	12 414,05
			13	Subventions d'investissement	7 880,00
Total Dépenses Investissement		35 251,53	Total Recettes Investissement		36 063,80
Excédent 2019					812,27

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2019 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
Op. 10	Opération d'investissement	37 607,28	13	Subventions d'investissement	7 100,00
Total RAR 2019 – dépenses		37 607,28	Total RAR 2019 – recettes		7 100,00

Monsieur REVEL indique qu'une étude sur la convergence des politiques touristiques des trois intercommunalités du Cœur d'Hérault est actuellement conduite par le Pays.

05. Compte administratif 2019 – Budget annexe du Théâtre le Sillon

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe du Théâtre Le Sillon, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	441 421,65	013	Atténuations de charges	518,07
012	Charges de personnel	322 001,58	70	Produits des services	73 855,75
042	Opérations d'ordre entre section	26 883,01	74	Dotations, subventions et participations	321 445,00
65	Autres charges de gestion courante	1 008,00	75	Autres produits de gestion courante	396 023,82
67	Charges exceptionnelles	1 344,21	77	Produits exceptionnels	815,81
Total Dépenses Fonctionnement		792 658,45	Total Recettes Fonctionnement		792 658,45

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op. 10	Opération d'investissement	14 913,69	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 889,03
001	Résultat antérieur reporté	855,18	040	Opérations d'ordre entre section	26 883,01
Total Dépenses Investissement		15 768,87	Total Recettes Investissement		33 772,04
Excédent 2019					18 003,17

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2019 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
Op. 10	Opération d'investissement	1 823,60			
Total RAR 2019 – dépenses		1 823,60	Total RAR 2019 – recettes		0,00

Il convient d'en délibérer.

06. Compte administratif 2019 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Donner acte de la présentation du Compte administratif 2019,
- Constater les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Déclarer que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	8 325,14	70	Produits des services	7 518,00
012	Charges de personnel	13 895,98	74	Subventions d'exploitation	15 283,68
65	Autres charges de gestion courante	580,00	013	Atténuations de charges	21,44
68	Dotations aux provisions	254,00	78	Reprise sur amort. et provisions	232,00
Total Dépenses Exploitation		23 055,12	Total Recettes Exploitation		23 055,12

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
4581	Opération sous mandat	42 414,00	001	Résultat antérieur reporté	667,39
			4582	Opération sous mandat	42 414,00
Total Dépenses Investissement		42 414,00	Total Recettes Investissement		43 081,39
Excédent 2019					667,39

Monsieur REVEL indique que l'idée d'une délégation de ce service à un prestataire extérieur est à l'étude.

07. Compte administratif 2019 – Budget annexe Base de Plein Air du Salagou

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe de la Base de plein air du Salagou, qui s'établit comme suit :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	71 761,04	70	Produits des services	263 453,06
012	Charges de personnel	191 372,26	77	Produits exceptionnels	1 286,19
042	Opérations d'ordre	25 358,83			
65	Autres charges de gestion courante	600,24			
67	Charges exceptionnelles	20 836,27			
Total Dépenses Exploitation		309 928,64	Total Recettes Exploitation		264 739,25
Déficit 2019		45 189,39			

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
10	Opération investissement	24 130,34	040	Opérations d'ordre	25 358,83
Total Dépenses Investissement		24 130,34	Total Recettes Investissement		25 358,83
			Excédent 2019		1 228,49

Monsieur REVEL rappelle que l'exploitation de la base de plein air du Salagou a été transférée à la Communauté de communes, courant 2019. Considérant qu'il s'agit d'un service public industriel et commercial, la subvention d'équilibre du budget général est exceptionnelle et cet équipement devra s'équilibrer à partir du prochain exercice.

08. Compte administratif 2019 – Budget annexe du Service urbanisme intercommunal

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe du Service urbanisme intercommunal, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	20 052,45	002	Résultat antérieur reporté	9 118,73
012	Charges de personnel	72 092,45	70	Produits des services	105 640,00
042	Opérations d'ordre entre section	8 998,20			
68	Dotations aux provisions	760,00			
Total Dépenses Fonctionnement		101 903,10	Total Recettes Fonctionnement		114 758,73
			Excédent 2019		12 855,63

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
			001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	5 894,05
			040	Opérations d'ordre entre section	8 998,20
Total Dépenses Investissement		0.00	Total Recettes Investissement		14 892,25
Excédent 2019					14 892,25

Monsieur REVEL indique que ce service est organisé sous forme de prestation entre les communes et l'intercommunalité, financée au cout réel du service.

09. Compte administratif 2019 – Budget annexe de l'Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe de l'Aire d'accueil des gens du voyage, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	74 384,21	70	Produits des services	29 069,34
66	Charges financières	10 753,66	74	Dotations, subventions et participations	408,26
042	Opérations d'ordre entre section	188,67	75	Autres produits de gestion courante	76 118,98
Total Dépenses Fonctionnement		85 326,54	Total Recettes Fonctionnement		105 596,58
Excédent 2019					20 270,04

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	20 458,71	10	Dotations, fonds divers et réserves	19 704,71
001	Résultat antérieur reporté	19 704,71	040	Opérations d'ordre entre section	188,67
Total Dépenses Investissement		40 163,42	Total Recettes Investissement		19 893,38
Déficit 2019		20 270,04			

10. Compte administratif 2019 – Budget annexe de la ZAC de la Salamane

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAC de la Salamane, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	999 995,53	70	Produits des ventes	1 503 149,37
65	Autres charges de gestion courante	0,45	042	Opérations d'ordre entre section	7 642 907,61
66	Charges financières	157 596,89	043	Opérations d'ordre dans la section	157 596,89
042	Opérations d'ordre entre section	7 989 050,51	77	Produits exceptionnels	586,40
043	Opérations d'ordre dans la section	157 596,89			
Total Dépenses Fonctionnement		9 304 240,27	Total Recettes Fonctionnement		9 304 240,27

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	373 593,34	040	Opérations d'ordre entre section	7 989 050,51
040	Opérations d'ordre entre section	7 642 907,61			
001	Solde d'exécution inv. reporté	171 504,81			
Total Dépenses Investissement		8 188 005,76	Total Recettes Investissement		7 989 050,51

Déficit 2019 **198 955,25**

Monsieur REVEL rappelle que les disponibilités de terrains à vocation économique se font de plus en plus rares, une série de ventes définitives vont prochainement être signées pour des parcelles de cette ZAC.

11. Compte administratif 2019 – Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZAC de l'Estagnol, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	50,00	76	Produits financiers	22 115,70
66	Charges financières	60 904,39	042	Opérations d'ordre entre section	2 107 743,98
042	Opérations d'ordre entre section	2 068 905,29	043	Opérations d'ordre dans la section	38 788,69
043	Opérations d'ordre dans la section	38 788,69			
Total Dépenses Fonctionnement		2 168 648,37	Total Recettes Fonctionnement		2 168 648,37

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	125 544,74	040	Opérations d'ordre entre section	2 068 905,29
040	Opérations d'ordre entre section	2 107 743,98	27	Autres immobilisations financières	38 918,77
001	Résultat antérieur reporté	746 236,90			
Total Dépenses Investissement		2 979 525,62	Total Recettes Investissement		2 107 824,06

Déficit 2019 **871 701,56**

Monsieur REVEL indique qu'un épurement du déficit de ce budget, sur les prochains exercices est organisé.

12. Compte administratif 2019 – Budget annexe de la ZA de Vareilhes

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA de Vareilhes, il est proposé au Conseil communautaire de :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
66	Charges financières	8 591,46	042	Opérations d'ordre entre section	491 786,59
042	Opérations d'ordre entre section	483 195,13	043	Opérations d'ordre intérieur section	8 591,46
043	Opérations d'ordre intérieur section	8 591,46			
Total Dépenses Fonctionnement		500 378,05	Total Recettes Fonctionnement		500 378,05
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	17 400,00	16	Emprunts et dettes assimilées	25 991,46
040	Opérations d'ordre entre section	491 786,59	040	Opérations d'ordre entre section	483 195,13
Total Dépenses Investissement		509 186,59	Total Recettes Investissement		509 186,59

Monsieur VALERO indique au Conseil communautaire qu'un projet de regroupement de la gendarmerie et du centre de secours pourrait voir le jour sur ce site.

13. Compte administratif 2019 – Budget annexe de la ZA de la Barthe Tranche 2

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe de la ZA de la Barthe tranche 2, qui s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	108 841,35	042	Opérations d'ordre entre section	125 843,42
042	Opérations d'ordre entre section	17 001,80			
65	Autres charges de gestion courante	0,27			
Total Dépenses Fonctionnement		125 843,42	Total Recettes Fonctionnement		125 843,42
Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	17 001,80	040	Opérations d'ordre entre section	17 001,80
040	Opérations d'ordre entre section	125 843,42			
Total Dépenses Investissement		142 845,22	Total Recettes Investissement		17 001,80
Déficit 2019		125 843,42			

Solde des restes à réaliser (RAR) de fonctionnement 2019 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
011	Charges à caractère général	356 454,45			
Total RAR 2019 – dépenses		356 454,45	Total RAR 2019 – recettes		0,00

14. Compte administratif 2019 – Budget annexe eau Interc'eau

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe eau « Interc'eau », qui s'établit comme suit :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation			
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019	
011	Charges à caractère général	576 074,76	013	Atténuations de charges	3 444,08	
012	Charges de personnel	375 715,62	042	Opérations d'ordre entre section	93 558,00	
042	Opérations d'ordre entre section	379 470,29	70	Produits des services	1 453 361,26	
65	Autres charges de gestion courante	0,60	74	Subventions d'exploitation	12 311,17	
66	Charges financières	42 605,53	77	Produits exceptionnels	268,04	
67	Charges exceptionnelles	96,71	002	Excédent antérieur reporté Fonct.	751 889,03	
68	Dotations aux amort. et provisions	10 000,00				
014	Atténuations de produits	281 057,00				
Total Dépenses Exploitation		1 665 020,51	Total Recettes Exploitation		2 314 831,58	
					Excédent 2019	649 811,07

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op. 11	Réhabilitation de réseaux	249 057,14	13	Subventions d'investissement	17 130,00
Op. 12	Travaux captages AEP	117 860,00	16	Emprunts et dettes assimilées	286,00
Op. 13	Projets intercommunaux	139 217,03	040	Opération d'ordre entre section	379 470,29
Op. 14	Mise en place du service	28 501,24	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	193 957,05
16	Emprunts et dettes assimilées	99 550,81			
040	Opération d'ordre entre section	93 558,00			
Total Dépenses Investissement		727 744,22	Total Recettes Investissement		590 843,34
Déficit 2019					136 900,88

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2019 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
Op. 14	Mise en place du service	6 136,17	13	Subventions d'investissement	157 528,00
Total RAR 2019 – dépenses		6 136,17	Total RAR 2019 – recettes		157 528,00

15. Compte administratif 2019 – Budget annexe assainissement Interc'eau

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe assainissement « Interc'eau », qui s'établit comme suit :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	528 334,25	013	Atténuations de charges	427,45
012	Charges de personnel	329 948,97	042	Opérations d'ordre entre section	114 193,17
042	Opérations d'ordre entre section	374 198,70	70	Produits des services	1 249 049,50
65	Autres charges de gestion courante	30,29	74	Subventions d'exploitation	74 359,38
66	Charges financières	95 831,56	77	Produits exceptionnels	117,89
67	Charges exceptionnelles	1 912,59	002	Excédent antérieur reporté fonct.	400 080,59
68	Dotations aux amort. et provisions	10 000,00			
014	Atténuations de produits	129 761,00			
Total Dépenses Exploitation		1 470 017,36	Total Recettes Exploitation		1 838 227,98
Excédent 2019					368 210,62

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op. 11	Réhabilitation de réseaux	92 354,47	13	Subventions d'investissement	131 225,00
Op. 12	Travaux STEP	49 997,52	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	59 568,30
Op. 13	Projets intercommunaux	157 795,99	040	Opérations d'ordre entre section	374 198,70
Op. 14	Mise en place du service	25 358,64			
16	Emprunts et dettes assimilées	137 353,40			
040	Opérations d'ordre entre section	114 193,17			
Total Dépenses Investissement		577 053,19	Total Recettes Investissement		564 992,00
Déficit 2019		12 061,19			

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2019 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
Op. 14	Mise en place du service	6 410,94			
Total RAR 2019 – dépenses		6 410,94	Total RAR 2019 – recettes		0,00

Monsieur REVEL rappelle que la Communauté de communes du Clermontais est la première intercommunalité à avoir signé avec l'Agence de l'Eau, une convention triennale comportant une programmation pluriannuelle d'investissement.

16. Compte administratif 2019 – Budget annexe eau « DSP SAUR »

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe eau « DSP SAUR », qui s'établit comme suit :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	32 493,00	002	Résultat antérieur reporté	277 569,05
012	Charges de personnel	30 199,97	013	Atténuations de charges	54,77
042	Opérations d'ordre entre section	149 441,27	042	Opérations d'ordre entre section	22 984,15
66	Charges financières	33 007,67	70	Produits des services	457 445,19
			75	Autres produits gestion courante	0,44
			77	Produits exceptionnels	45 090,00
Total Dépenses Exploitation		245 141,91	Total Recettes Exploitation		803 143,60
					Excédent 2019
					558 001,69

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op. 10	Opération d'investissement	282 220,35	040	Opérations d'ordre entre section	149 441,27
16	Emprunts et dettes assimilées	103 641,21	10	Dotations, fonds divers et réserves	84 712,15
040	Opérations d'ordre entre section	22 984,15			
001	Résultat antérieur reporté	51 648,04			
Total Dépenses Investissement		460 466,75	Total Recettes Investissement		234 153,42
Déficit 2019		226 313,33			

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2019 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
Op. 10	Opération d'investissement	11 000,00	13	Subventions d'investissement	51 100,00
Total RAR 2019 – dépenses		11 000,00	Total RAR 2019 – recettes		51 100,00

17. Compte administratif 2019 – Budget annexe assainissement « DSP SAUR »

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe assainissement « DSP SAUR », qui s'établit comme suit :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	33 795,00	002	Résultat antérieur reporté	744 151,73
012	Charges de personnel	40 088,92	013	Atténuations de charges	68,47
042	Opérations d'ordre entre section	81 713,40	042	Opérations d'ordre entre section	25 753,95
65	Autres charges gestion courante	2,14	70	Produits des services	262 896,83
66	Charges financières	31 318,07	74	Subventions d'exploitation	47 146,63
67	Charges exceptionnelles	1 200,00	75	Autres produits gestion courante	1,07
Total Dépenses Exploitation		188 117,53	Total Recettes Exploitation		1 080 018,68
Excédent 2019					891 901,15

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
001	Résultat antérieur reporté	121 799,51	040	Opérations d'ordre entre section	81 713,40
Op. 10	Opération d'investissement	465 063,09	10	Dotations, fonds divers et réserves	45 105,88
16	Emprunts et dettes assimilées	51 218,54	23	Immobilisations en cours	48 580,11
040	Opérations d'ordre entre section	25 753,95			
Total Dépenses Investissement		663 835,09	Total Recettes Investissement		175 399,39
Déficit 2019		488 435,70			

Solde des restes à réaliser (RAR) d'investissement 2019 :

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	RAR 2019	Chap.	Désignation	RAR 2019
Op. 10	Opération d'investissement	78 514.76	13	Subventions d'investissement	302 979.00
Total Dépenses RAR 2019		78 514.76	Total Recettes RAR 2019		302 979.00

Monsieur REVEL propose l'étude d'une prolongation d'un an du contrat de délégation avec la SAUR, afin que le Conseil communautaire, de même que les conseils municipaux de Clermont l'Hérault, Nébian et Villeneuve, tous renouvelés très récemment, aient le temps d'étudier le sujet dans ses moindres détails.

18. Compte administratif 2019 – Budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX »

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX », qui s'établit comme suit :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	1 960,00	042	Opérations d'ordre entre section	3 099,62
012	Charges de personnel	1 140,54	70	Produits des services	80 396,00
042	Opérations d'ordre entre section	31 381,23	013	Atténuations de charges	1,60
65	Autres charges de gestion courante	0,38			
66	Charges financières	11 402,06			
002	Déficit antérieur reporté	35 387,87			
Total Dépenses Exploitation		81 272,08	Total Recettes Exploitation		83 497,22
Excédent 2019					2 225,14

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op. 10	Opération d'investissement	1 984,36	040	Opérations d'ordre entre section	31 381,23
16	Emprunts et dettes assimilées	21 454,03	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	14 657,71
040	Opérations d'ordre entre section	3 099,62			
Total Dépenses Investissement		26 538,01	Total Recettes Investissement		46 038,94
Excédent 2019					19 500,93

19. Compte administratif 2019 – Budget annexe assainissement « DSP PERETOISE DES EAUX »

Monsieur BARDEAU présente le Compte administratif 2019 du budget annexe assainissement « DSP PERETOISE DES EAUX », qui s'établit comme suit :

Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
011	Charges à caractère général	3 312,00	042	Opérations d'ordre entre section	12 665,66
012	Charges de personnel	1 638,75	70	Produits des services	48 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	18 138,17	74	Subventions d'exploitation	6 579,09
66	Charges financières	2 794,26	013	Atténuations de charges	2,97
65	Autres charges gestion courante	2 877,64	002	Excédent antérieur reporté Fonct.	3 288,80
Total Dépenses Exploitation		28 760,82	Total Recettes Exploitation		70 536,52
Excédent 2019					41 775,70

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2019	Chap.	Désignation	CA 2019
Op. 10	Opération d'investissement	5 943,53	040	Opérations d'ordre entre section	18 138,17
16	Emprunts et dettes assimilées	9 269,52	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	539,93
040	Opérations d'ordre entre section	12 665,66			
Total Dépenses Investissement		27 878,71	Total Recettes Investissement		18 678,10
Déficit 2019		9 200,61			

Monsieur REVEL quitte la salle, tandis que Monsieur BARDEAU soumet chacun des comptes administratifs présentés, au vote du Conseil communautaire, point par point.

Monsieur BARRAL indique que le groupe majoritaire de CLERMONT L'HERAULT votera ces comptes administratifs, afin d'envoyer un message positif. Il relève que ces documents sont une traduction comptable de l'activité communautaire, et s'interroge de même sur les déficits importants du centre aquatique et du théâtre Le Sillon.

Les comptes administratifs sont adoptés, les uns à la suite des autres, à l'unanimité.

Monsieur REVEL revient en séance, et remercie les conseillers pour leurs travaux sur ces différents points.

20. Compétence eau et assainissement – Demande de délégation des compétences Eau, Assainissement et Gestion des eaux pluviales par la commune de Péret

Monsieur REVEL rappelle que la Communauté de communes du Clermontais exerce la compétence eau et assainissement sur le territoire de ses communes membres, depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'article 14 de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a modifié l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit désormais :

« La communauté de communes peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences mentionnées aux 6° et 7° du présent I ainsi que la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines définie à l'article L. 2226-1 à l'une de ses communes membres. « La délégation prévue au neuvième alinéa du présent I peut également être faite au profit d'un syndicat mentionné à l'article L. 5212-1, existant au 1er janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre de la communauté de communes.

« Les compétences déléguées en application des neuvième et dixième alinéas du présent I sont exercées au nom et pour le compte de la communauté de communes délégante.

« La convention, conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution. Elle définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté de communes délégantes sur la commune délégataire. Elle précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

« Lorsqu'une commune demande à bénéficier d'une délégation en application du neuvième alinéa du présent I, le conseil de la communauté de communes statue sur cette demande dans un délai de trois mois et motive tout refus éventuel. »

Monsieur REVEL indique à l'assemblée que la commune de Péret a délibéré le 13 février 2020 en faveur d'une délégation à son profit des compétences eau et assainissement.

Monsieur REVEL propose au Conseil communautaire de statuer sur cette demande.

Il est précisé à Monsieur DIDELET que le dispositif présenté prévoit l'établissement d'une convention entre la commune et l'intercommunalité pour définir les modalités de cette délégation. Il ne s'agit en

effet pas d'une rétrocession de la compétence, mais d'un exercice sous le contrôle de la communauté de communes.

Madame SILHOL rappelle qu'au jour du transfert de la compétence, en 2018, la gestion de l'eau était déjà assurée sur la commune par une SEM, qui en poursuivra désormais l'exploitation.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21. Ressources Humaines – Délibération portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis favorable du Comité Technique dans sa séance du 04 juin 2020 pour la mise en œuvre d'une prime exceptionnelle COVID-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

Considérant qu'il convient de définir les critères d'attribution de cette prime au sein de la Communauté de communes du Clermontois,

Monsieur BARDEAU propose d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités suivantes :

- Cette prime sera attribuée aux agents ayant travaillé en présentiel pendant la période de confinement, soit du 16 mars au 10 mai 2020, en reconnaissance de leur engagement par rapport au niveau d'exposition au risque de contamination.
- Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 euros pour les agents présents tous les jours ouvrés de la période de confinement, soit 37 jours, proratisée en fonction du nombre de jours de présence effective.
- Un calcul du nombre de jours de présence sera effectué à la demi-journée selon les modalités suivantes :
 - présence de l'agent sur une durée journalière inférieure ou égale à 4 heures consécutives : compte pour une demi-journée
 - présence de l'agent sur une durée journalière égale à 4 heures non consécutives : compte pour une journée
 - présence de l'agent sur une durée journalière supérieure à 4 heures : compte pour une journée
 - présence de l'agent sur au moins 3 créneaux horaires quelle que soit la durée journalière de présence : compte pour une journée

- Cette prime sera versée en une fois, sur la paie du mois d'août 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Il est proposé d'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus, et préciser que les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire sont disponibles au sein du chapitre 012, charges de personnel.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire que conformément aux divers mouvements de personnels, à des avancements de grade et à l'actualisation des emplois pourvus, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations de postes suivantes :

Personnel titulaire :

- Création d'1 poste de puéricultrice de classe normale TC
- Création d'1 poste d'attaché principal TC
- Création de 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TNC 21/35°
- Création de 3 postes d'agent de maîtrise principal TC
- Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe TC
- Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe TNC 30/35°
- Création d'1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe TC

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

A la demande de Madame BOURREL, Monsieur REVEL indique qu'un rapport sur l'égalité hommes – femmes est régulièrement établi et présenté. A ce jour, les femmes sont majoritaires dans l'effectif des services communautaires.

23. Ressources Humaines - Maintien du régime indemnitaire des agents placés en congé de maladie ordinaire atteints du coronavirus

Vu la délibération en date du 03 octobre 2018 modifiant l'impact des congés de maladie ordinaire sur l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE),

Vu la délibération en date du 29 janvier 2020 relative au régime indemnitaire 2020 du personnel de la Communauté de communes du Clermontais,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 04 juin 2020 sur la gestion du régime indemnitaire dans les cas de congés pour maladie ordinaire liés au COVID-19,

Monsieur BRDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'en cas de congés de maladie ordinaire, une retenue de 1/30^{ème} du régime indemnitaire mensuel est appliquée par jour d'absence, hors jours d'hospitalisation, à compter du 15^{ème} jour d'arrêt maladie continu. Concernant la prime de service (filière sociale), un abattement de 1/140^{ème} du montant annuel de la prime est effectué pour toute journée d'absence, y compris en cas d'hospitalisation.

Conformément aux recommandations du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 13 avril 2020 et compte-tenu du caractère exceptionnel de la situation sanitaire et de son impact sur la situation individuelle des agents, Monsieur BARDEAU propose de maintenir le régime indemnitaire des agents placés en congé de maladie ordinaire atteints du coronavirus, sur présentation d'un justificatif médical si l'arrêt de travail fourni ne le mentionne pas préalablement :

- Pour toute journée d'absence pour les agents bénéficiant d'une prime de service (filière sociale), hors jour de carence éventuel,
- Au-delà du 15^{ème} jour d'arrêt pour les agents bénéficiant des autres primes et indemnités.

Monsieur BARDEAU précise enfin que cette dérogation aux modalités d'impact de la maladie ordinaire sur le régime indemnitaire s'appliquera avec effet rétroactif pour les arrêts maladies présentés à compter du 16 mars 2020 jusqu'à la fin de la période d'urgence sanitaire, soit au 10 juillet 2020.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24. Ressources Humaines : Convention de mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ à la commune de Paulhan

Monsieur VALERO propose de renouveler la convention de mise à disposition de Monsieur Philippe DUEZ, actuellement animateur au centre de loisirs de Nébian, à la commune de Paulhan à hauteur de 7h30 par semaine pour la période du 15 Juillet 2020 au 07 août 2020 afin d'assurer des animations à destination des adolescents.

Il interviendra au sein du groupe scolaire « Arc en Ciel » en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Monsieur VALERO précise que le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à la rémunération de Monsieur Philippe DUEZ dans le cadre de sa mise à disposition sera remboursé par la commune de Paulhan à la Communauté de communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

En clôture de cette réunion d'assemblée, Monsieur le Président remercie les conseillers pour le travail intense tout au long de ces dernières semaines pour l'installation des instances communautaires et donne rendez-vous à chacune et chacun au mois de septembre prochain.

La séance est levée à 19h10.